
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
AXA IM EURO LIQUIDITY SRI (C_FR0000978371)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Paris - La-Défense, le 16 avril 2025.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du Fonds de Commun de Placement **AXA IM Euro Liquidity SRI** (ci-après, le « **Fonds** »).

Conformément aux dispositions de l'European Securities and Markets Authority (ESMA), nous vous informons que nous avons apporté une clarification liée aux obligations vertes mentionnée dans la stratégie d'investissement de votre Fonds qui applique notamment les exclusions PAB.

Dans ce cadre, il est désormais précisé dans le prospectus, l'annexe SFDR et le Document d'Informations Clés (« DIC ») que les exclusions ne s'appliquent pas aux obligations vertes émises en vertu du règlement européen sur les *Green Bonds* (règlement (UE) 2023/2631) et que pour les autres types d'instruments générateurs de produits, les exclusions PAB sont appliquées après examen des projets qu'ils financent, en s'appuyant sur le cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM.

Pour faciliter votre lecture, nous vous invitons à prendre connaissance du texte complet, ci-dessous, ainsi libellé et mentionné dans le prospectus de votre Fonds :

*« (Le Fonds) applique les exclusions applicables aux indices de référence « Accord de Paris », tel que défini à l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement (UE) 2020/2018 de la Commission qui couvrent les armes controversées, le tabac, les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, le pétrole, le gaz ainsi que la production d'électricité, **exception faite des obligations vertes émises en vertu du Règlement établissant des normes en matière d'obligations vertes européennes (Règlement (UE) 2023/2631). S'agissant des autres types d'instruments générateurs de produits, lesdites exclusions sont appliquées après examen des projets qu'ils financent, en s'appuyant sur le cadre d'évaluation des obligations vertes d'AXA IM.** Les exigences d'exclusion relatives aux armes controversées, au tabac, aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales sont déjà couvertes par l'application des politiques d'exclusion sectorielles et les Normes ESG d'AXA IM ».*

En complément de la modification susmentionnée, nous vous informons également de la mise à jour du *wording* lié à la détention de parts ou actions d'OPCs mentionné dans le prospectus en référence à la notion de groupe d'appartenance de la société de gestion. Il est désormais précisé que : « (...) Il peut s'agir d'OPC et fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion ou par d'autres entités – appartenant ou non au même groupe que la Société de Gestion – y compris sociétés liées ».

Les autres caractéristiques de votre Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire des Fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : <https://funds.axa-im.com/> à compter **du 23 avril 2025**.

Nous attirons votre attention également sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire sera disponible sur simple demande écrite auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga - La Défense 9
6, place de la Pyramide
92908 Paris - La-Défense Cedex – France

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

AXA Investment Managers Paris